



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 20 JANVIER 2022

*_*_*

I- La Ministre déléguée auprès du chef du Gouvernement chargée de la Transition Energétique et du Développement Durable a présenté un exposé sur le lancement de la marque « Morocco Tech ».

II- Le Conseil a approuvé les projets de décrets et l'accord international suivants :

 **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.22.31** modifiant et complétant le décret le Décret n° 2-17-294 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) fixant les règles régissant les opérations d'emprunts contractés par la région.
2. **Projet de décret n° 2.22.32** modifiant et complétant le décret n° 2-17-295 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) fixant les règles régissant les opérations d'emprunts contractés par la préfecture ou la province.
3. **Projet de décret n° 2.22.33** modifiant et complétant le décret n° 2-17-296 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) fixant les règles régissant les opérations d'emprunts contractés par la commune.
4. **Projet de décret n° 2.22.27** complétant le décret n° 2.21.484 du 23 hijja 1442 (3 août 2021) déterminer la composition du comité national chargé de mettre en œuvre les sanctions prévues par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives au terrorisme et à la prolifération des armes et à leur financement, ainsi que le mode de son fonctionnement.
4. **Projet de décret n° 2.21.823** complétant le décret n° 2-21-577 du 26 hijja 1442 (6 août 2021) portant habilitation de l'autorité gouvernementale chargée des finances pour prendre certaines mesures pour l'application de la loi n° 36-20 portant transformation de la Caisse centrale de garantie en société anonyme

Approuvés.

 **Accord international :**

- **Accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Panafricaine de la Jeunesse relatif à l'installation du siège de l'Union Panafricaine de la Jeunesse au Maroc, fait à Rabat le 11 novembre 2021.
- **Projet de loi n° 88.21** portant approbation de cet Accord.

Présentés au Conseil préalablement
à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination suivantes :

- L'Inspecteur Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Département de l'Agriculture ;
- La Directrice de Marine Marchande au Ministère du Transport et de la Logistique ;
- Le Directeur de la Stratégie, du Pilotage et de la Coordination entre les différents moyens de transport au Ministère du Transport et de la Logistique ;
- Le Directeur du Transport Routier au Ministère du Transport et de la Logistique.